



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 4 novembre 2024  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

## Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération signature de la convention et mise en œuvre du dispositif LA TEMPORA été 2025.
3. Délibération portant modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale « Prévoyance » des agents, obligation pour les collectivités au 01.01.2025 (avis favorable du CST en date du 03.10.2024)
4. Délibération pour l'intégration des longueurs de voirie des lotissements « Le Clos des Framboisins et les Terrasses du Pech » dans la voirie classée du village
5. Délibération pour prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du traitement des déchets
6. Décision Modificative N°5 – Dépassement de crédit sur l'opération PLU (1000 €)

## Questions diverses.

## Présents

MM. LAPALU CH. - RUGA J.L – MINGUET AM - FUND S.– PILAT S. - NEGRE G. – JULIEN L. – CALCOEN G. - DUCHATEL M. - GOUY-RATAJCZAK J. – LELEU P.A.

## Représentés

M. ALCALDE Antonio pouvoir à Mme. MINGUET Anne-Marie.  
Mme. LESERGENT Patricia pouvoir à Mme. PILAT Stéphanie.  
Mme. LALIGAND Julie pouvoir à Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle  
M. PLA Bernard pouvoir à M. LAPALU Christian.

## Absents

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	4
Quorum :	8

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

**1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16.09.2024.**

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**2. Délibération signature de la convention et mise en œuvre du dispositif LA TEMPORA été 2025.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 122/2004 du 02 novembre 2004 pose le cadre de coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne notamment par la mise en place du dispositif de la TEMPORA. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**3. Participation obligatoire au financement de la protection sociale « Prévoyance » des agents à la suite de l'avis favorable du CST en date du 03.10.2024**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation au 01.01.2025 pour les collectivités de participer au financement des cotisations des agents en matière de protection sociale « Prévoyance ». Après le retour de l'avis favorable du CST, il est décidé de participer au risque « prévoyance » en choisissant la labellisation pour un montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois de 30 € compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Vote pour : 15– Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**4. Intégration des longueurs de voirie des lotissements « Le Clos des Framboisins et les Terrasses du Pech » dans la voirie classée du village**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que la longueur de la voirie communale influe sur le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée tous les ans par l'Etat à la commune. C'est pourquoi il convient d'intégrer les deux nouveaux lotissements le Clos du Framboisins pour 482 ml et les Terrasses du Pech pour 176 ml faisant passer la longueur de voirie de 6 930 ml à 7 588 mètres linéaires.

**Vote pour : 15– Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**5. Délibération pour prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du traitement des déchets**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que suite à la présentation au Conseil Communautaire du Grand Narbonne le 19 septembre 2024, il convient de prendre acte en Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, ainsi que sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**6. Délibération portant sur une décision modificative (DM) numéro 5**

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 / 2024, pour combler le dépassement de crédit à l'opération n° 12 comme suit :

**Investissement** ⇨

Opération 41 – Aménagement Placette du Lavoir.

- 2313 – 41 Constructions (-) 1 000.00 €

Opération 12 – Plan Local d'Urbanisme.

- 202 – 12 Frais réalisation document urbanisme (+) 1 000.00 €

**Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Prochaine séance le 2 décembre 2024

Clôture de la séance à 19 heures 10.

**Signatures**

**Christian LAPALU, Maire et Président de séance :**

**Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :**

